

Tri et valorisation des biodéchets : freins et leviers

Compte rendu

Le jeudi 29 février 2024 FNE Ile-de-France a organisé une conférence-débat sur le thème « Tri et valorisation des biodéchets : freins et leviers » à l'Académie du climat en présence de plusieurs acteurs de la chaîne des biodéchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs habitants un système de collecte des biodéchets afin d'une part, de procéder à leur valorisation et d'autre part, de se mettre en conformité avec les objectifs européens de collecte des biodéchets.

Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets, également appelés déchets organiques, regroupent plusieurs types de déchets définis à l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement dont :

- Les déchets de jardins et de parcs (dits déchets « verts »)
- Les déchets alimentaires (des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires)

C'est sur les déchets alimentaires des ménages et assimilés (petits restaurants, petits commerces par opposition aux gros producteurs) qu'a porté la conférence car ils représentent une part significative de nos déchets (environ 1/3 de nos poubelles) et parce que ce sont eux qui sont visés par l'obligation de collecte mise en place en 2024. Aujourd'hui on estime à environ 1 million de tonnes, le nombre de déchets alimentaires des ménages et assimilés à collecter en Ile-de-France, or nous n'en captons qu'environ 15 000 tonnes aujourd'hui. Ce type de biodéchets constitue pourtant, par la possibilité de retour au sol qu'il offre, une ressource importante pour le compostage et la méthanisation.

Des solutions existent et ont été expérimentées :

- Depuis 2010, la ville de Paris s'est dotée d'un **plan compost** qui a permis de financer **des composteurs individuels et collectifs** pour les Parisiennes et les Parisiens. Aujourd'hui, Paris compte près de 1000 composteurs collectifs. Il y a, dans le 14^{ème} arrondissement par exemple, une soixantaine de composteurs dans des lieux publics.
- De plus, la ville de Paris a également expérimenté **la mise en place de points d'apports volontaires** dans les différents quartiers de la ville et sur les marchés depuis 2020 avant de les généraliser début 2024.
- Enfin, **la ville de Paris a souhaité collecter l'ensemble de la production de ses propres déchets alimentaires** et a mis en place un système de collecte depuis 2018 pour les plus gros producteurs qu'elle a généralisé début 2024 pour collecter tous les producteurs.

- Un autre exemple de réussite de la collecte des déchets alimentaires a été réalisé par **Plaine Commune** en Seine-Saint-Denis car **depuis le 11 janvier 2024 la totalité des déchets alimentaires des cantines du territoire est collectée.**
- Pour sa part toujours en Seine-Saint-Denis Est-Ensemble, qui n'a pas pu être présent au colloque, a mis en place depuis longtemps le compostage collectif, et depuis le 1^{er} janvier la collecte en point d'apport volontaire et la collecte en porte à porte avec l'entreprise Moulinot comme prestataire, également impliqué en méthanisation

Là où des solutions ont été testées, le bilan est plutôt positif car le geste de tri est bien réalisé. Cependant, pour envisager une généralisation de ces dispositifs, des freins persistent.

Les défis liés à la généralisation de la collecte des déchets alimentaires :

- **L'un des enjeux majeurs est l'impréparation** de beaucoup de collectivités au 1^{er} janvier, pour une « obligation sans contrainte », est aussi une lacune majeure pour une pratique jugée pourtant nécessaire à la transition écologique.
- **La sensibilisation** : sensibiliser la population sur l'intérêt de trier ses déchets, notamment alimentaires est un chantier permanent. Discuter avec les citoyens et citoyennes du pourquoi et comment trier est nécessaire afin de développer une habitude du geste de tri. Plusieurs acteurs associatifs tels que PikPik Environnement ou le Réseau Compost Citoyen sont activement engagés sur ces questions de sensibilisation et forment des référents et référentes sur ces enjeux mais peinent à mesurer l'impact de leurs actions.
- **La morphologie du territoire** : La généralisation de la collecte des déchets alimentaires des ménages fait face à la diversité des territoires ce qui nécessite d'adapter les solutions de tri à chaque situation. Selon qu'une zone est rurale, pavillonnaire ou très densément urbanisée en habitat collectif, les solutions à mettre en œuvre ne sont pas toujours les mêmes. A titre d'exemple, le SIREDOM a mis en place un système de collecte des déchets alimentaires expérimental en Essonne afin de vérifier si le système mis en place fonctionnait aussi bien dans les zones pavillonnaires, habitat dense ou zones rurales.

Si vous avez manqué notre événement et que vous souhaitez le regarder en différé vous pouvez retrouver l'intégralité du replay sur notre chaine Youtube à ce lien.